

=====

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX**  
**SMPAS**

=====

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 21  
Nombre de Conseillers en exercice : 21  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 17

Le dix juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le comité syndical, convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie d'Aouste sur Sye, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

Date de convocation : 3 juin 2024

Présents : Philippe RIBIERE, Hélène SYLVESTRE, Denis GAUDIN, Christian GENCEL, Fabien SYLVAIN, Yves DEFAISSE, Richard GUIELMINI, Manuel GASCOIN, Jean-Philippe ROCHE, Raymond MARION FERRIER, Philippe BERNA, Jean Michel DEFFAISSE, François BROCARD, Gilles MAGNON, Denis MARLHENS, Denis BENOIT, Georges DUQUESNE  
Absents excusés : Frédéric TRON, Sébastien CHOUPAS, Laurent SAYN, Laurence ALGOUD

Secrétaire de séance : Jean-Philippe ROCHE

---

**Objet : Demande de subventions Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et ETAT -DETR-  
SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE – INTERCONNEXION PIEGROS LA CLASTRE  
N°2024-06-10-09**

Le syndicat intercommunal des Eaux SMPAS a un projet d'investissement qui consiste à sécuriser la ressource en eau. En effet, le problème de l'alimentation en eau potable a toujours été très préoccupant dans la région de CREST. Plus particulièrement les communes qui occupent la basse Vallée de la Gervanne (BEAUFORT SUR GERVANNE - MONTCLAR SUR GERVANNE - SUZE SUR CREST) et la moyenne vallée de la Drôme (MIRABEL ET BLACONS – PIEGROS LA CLASTRE - AOUSTE SUR SYE) ont connu des problèmes de pénurie d'eau qui n'ont fait que s'aggraver au fil des ans du fait d'épisodes de sécheresse plus ou moins sévères.

Pour pallier au déficit de la ressource, les collectivités concernées se sont regroupées et ont créé, dans les années 60, un SIE dénommé "Syndicat Intercommunal des Eaux SMPAS". Il s'agit aujourd'hui d'un syndicat de production et de distribution d'eau de 7 communes membres.

Ces dernières années, des épisodes de sécheresse de plus en plus longs et sévères mettent en difficultés les sources alimentant les hauts services de ces communes, particulièrement la source des Chapeaux et la source de Brunel sur la commune de Piégros la Clastre.

Cette demande de subvention a pour objectif d'interconnecter les points bas du réseau de la source de Brunel ainsi que de la source des Chapeaux au réseau principal de Piégros alimenté par Drôme Gervanne. Ces deux interconnexions assureront ainsi une deuxième ressource au réseau de Piégros la Clastre. Lors de la création des différents réseaux dans les années 60, ces maillages ont été mis en place. Malheureusement la trop grande différence de pression ne permet pas un maillage dynamique : tout doit être fait manuellement et seulement dans le sens de la basse vers la haute pression. Il manque en effet la mise en place de deux stabilisateurs de pression pour permettre une interconnexion dynamique dans les deux sens. Il est en effet prévu de laisser ces interconnexions ouvertes tout l'année, à l'équilibre, améliorant ainsi l'efficacité et la résilience des réseaux du syndicat SMPAS.

Afin de réaliser ces 2 maillages permettant de soulager 18% du débit des sources en étiage sévère, mais aussi de fournir un secours jusqu'à 72% des besoins de la commune de Piégros la Clastre en haute eaux (23% en étiage normal), l'estimation prévisionnelle de la dépense pour l'ensemble des travaux est présentée dans le tableau ci-après :

Opérations	Coût en € HT	total
Création du maillage Chapeaux sous Voirie	16 248 €	
Création du maillage Brunel sous Voirie	14 367 €	
Création d'un jeu de vanne pour Brunel	5 453 €	
Plan de récolement	290 €	
Montant Total HT des Travaux	36 358 €	

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à **36 358 € HT** (options comprises).

Le SMPAS sollicite la DETR, l'agence Rhône Méditerranée Corse et le département de la Drôme en vue d'obtenir une aide financière sur un montant de dépense estimé à 36 358 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
DETR		9 090 €	25 %
Autre (AERMC)		19 996 €	55 %
<b>Sous-total (aides publiques)</b>			
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)		7 272 €	20 %
Aide privée			
<b>Total prévisionnel € HT</b>		<b>36 358 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents, le Comité Syndical décide :

- D'ADOPTER l'opération de SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE – INTERCONNEXION PIEGROS LA CLASTRE et les modalités de financement définies ci-dessus ;
- DE SOLLICITER les aides publiques de l'ETAT (DETR) et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;
- DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- D'AUTORISER le président à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conforme au registre des délibérations,  
Mirabel et Blacons, le 11/06/2024

Le Président  
**Gilles MAGNON**

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 11/06/2024

et publication le :

Le Président

